



Conseil économique et social

Provisoire

18 novembre 2011

Français

Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 27 avril 2011, à 10 heures

Président : M. Kapambwe (Zambie)

Sommaire

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

11-31285X (F)



Merci de recycler

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations (suite)

(E/2011/2/Add.1 et E/2011/Add.1/Corr.10)

Organe international de contrôle des stupéfiants

(E/2011/9/Add.5, E/2011/9/Add.6, E/2011/9/Add.7 et E/2011/9/Add.10)

1. **Le Président** appelle l'attention sur la liste de candidats contenue dans le document E/2011/9/Add.7 et invite le Conseil à élire deux membres qui figurent au nombre des candidats dont l'Organisation mondiale de la santé présente la candidature à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour un mandat de cinq ans prenant effet le 2 mars 2012.

2. À l'invitation du Président, *M. Ahmed (Bangladesh) et M. Kang'ombe (Zambie) font office de scrutateurs.*

3. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins de vote : | 54 |
| Nombre de bulletins valables : | 54 |
| Nombre de membres votant : | 54 |
| Majorité requise : | 28 |
| Nombre de voix obtenues : | |
| M. Hall (Australie) | 26 |
| M ^{me} Suryawati (Indonésie) | 24 |
| M. Ghodse (République islamique d'Iran) | 24 |
| M. Pemjean Gallardo (Chili) | 18 |
| M ^{me} Kamarulzaman (Malaisie) | 14 |

4. *Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, il est procédé à un deuxième vote au scrutin secret.*

5. À l'invitation du Président, *M. Ahmed (Bangladesh) et M. Kang'ombe font office de scrutateurs.*

6. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins de vote : | 54 |
| Nombre de bulletins valables : | 54 |
| Nombre de membres votant : | 54 |
| Majorité requise : | 28 |
| Nombre de voix obtenues : | |
| M. Ghodse (République islamique d'Iran) | 29 |
| M. Hall (Australie) | 28 |
| M ^{me} Suryawati (Indonésie) | 25 |
| M. Pemjean Gallardo (Chile) | 20 |

7. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Ghodse (République islamique d'Iran) et M. Hall (Australie) sont élus membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

8. **Le Président** appelle l'attention sur la liste des candidats présentés par les Gouvernements telle qu'elle figure dans le document E/2011/9/Add.5 et sur les données biographiques contenues dans le document E/2011/9/Add.6 et il invite le Conseil à élire au scrutin secret cinq membres à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

9. Il rappelle que, comme il est dit dans le document E/2011/9/Add.10, les Gouvernements de l'Irlande, du Japon, du Pakistan et de la République tchèque ont retiré leur candidat.

10. À l'invitation du Président, *M^{me} Haruki (Japon) et M. Ramjanally (Maurice) font office de scrutateurs.*

11. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins de vote : | 50 |
| Nombre de bulletins valables : | 50 |
| Nombre de membres votant : | 50 |
| Majorité requise : | 28 |
| Nombre de voix obtenues : | |
| M. Sipp (Allemagne) | 36 |
| M. Yans (Belgique) | 36 |
| M. Samak (Égypte) | 33 |
| M. Johnson (États-Unis d'Amérique) | 32 |
| M. Montano (Mexique) | 29 |
| M ^{me} Zhang Honghong (Chine) | 28 |
| M ^{me} Llerena (Argentine) | 23 |
| M. Alvarez Vara (Espagne) | 16 |
| M. Tymoshenko (Ukraine) | 11 |
| M ^{me} Randrianarijaona (Madagascar) | 9 |
| M ^{me} Tsimoshyna (Belarus) | 6 |

12. *Ayant obtenu la majorité requise, M. Sipp (Allemagne), M. Yans (Belgique), M. Samak (Égypte), M. Johnson (États-Unis d'Amérique) et M. Montano (Mexique) sont élus membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.*

Commission de statistique (E/2011/9 et (2011/9/Corr.1)

13. **Le Président** invite le Conseil à élire huit membres à la Commission de statistique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

14. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Niger et la République-Unie de Tanzanie ont reçu

l'aval du Groupe des États d'Afrique, que la Mongolie et Oman sont candidats sans aval du Groupe des États d'Asie, que la Hongrie et la République tchèque ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que Cuba a reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et que les États-Unis d'Amérique ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

15. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de chaque groupe étant égal à celui des sièges à pourvoir, le Conseil souhaite élire par acclamation les candidats proposés.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. *Cuba, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie, la Mongolie, le Niger, Oman, la République tchèque et la République-Unie de Tanzanie sont élus à la Commission de statistique.*

Commission de la population et du développement
(E/2011/9 et E/2011/9/Corr.1)

18. **Le Président** invite le Conseil à élire neuf membres à la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la quarante-sixième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-neuvième session en 2016.

19. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Égypte, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que le Japon a reçu celui du Groupe des États d'Asie, que la République de Moldova a reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que l'Espagne a reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et que Malte et la Norvège sont candidats sans aval du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

20. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie et du Groupe des États d'Europe orientale étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir par ces groupes, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. **Le Président**, notant que le nombre de candidats est supérieur à celui des sièges à pourvoir, invite le Conseil à élire au scrutin secret à la Commission de la

population et du développement deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

23. *À l'invitation du Président, M^{me} Haruki (Japon) et M. Al-Obaidi (Iraq) font office de scrutateurs.*

24. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

| | |
|---------------------------------------|----|
| <i>Nombre de bulletins de vote :</i> | 54 |
| <i>Nombre de bulletins valables :</i> | 54 |
| <i>Nombre de membres votant :</i> | 54 |
| <i>Majorité requise :</i> | 28 |
| <i>Nombre de voix obtenues :</i> | |
| Espagne | 43 |
| Norvège | 36 |
| Malte | 29 |

25. *Ayant obtenu la majorité requise, l'Espagne et la Norvège sont élues membres de la Commission de la population et du développement.*

26. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision concernant les sièges qu'il reste à pourvoir dans la Commission de la population et du développement par le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

27. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Turkménistan a reçu l'aval du Groupe des États d'Asie et qu'El Salvador et l'Équateur ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

28. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation à la Commission de la population et du développement El Salvador, l'Équateur et le Turkménistan pour un mandat de quatre ans prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de sa quarante-neuvième session en 2015.

29. *Il en est ainsi décidé.*

30. *L'Égypte, El Salvador, l'Équateur, l'Espagne, le Japon, la Norvège, l'Ouganda, la République de Moldova, la République-Unie de Tanzanie et le Turkménistan sont élus membres de la Commission de la population et du développement.*

31. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire à la Commission de la population et du développement le Conseil désire différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Asie et d'un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la

quarante-sixième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa quarante-neuvième session en 2016 et faire de même concernant l'élection d'un membre du Groupe des États d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la quarante-huitième session de la Commission en 2015.

32. *Il en est ainsi décidé.*

Commission du développement social (E/2011/9 et E/2011/9/Corr.1)

33. **Le Président** invite le Conseil à élire quinze membres à la Commission du développement social pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-et-unième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-quatrième session en 2016.

34. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Liberia, la Mauritanie, le Nigeria et le Soudan ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que le Japon, la Mongolie et la République de Corée ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que le Belarus et la Fédération de Russie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que l'Équateur a reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, que les États-Unis d'Amérique ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et que l'Allemagne est candidat sans aval du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

35. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de chaque groupe régional étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir pour chaque groupe, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

36. *Il en est ainsi décidé.*

37. *L'Allemagne, le Belarus, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, le Liberia, la Mauritanie, la Mongolie, le Nigeria, la République de Corée et le Soudan sont élus membres de la Commission du développement social.*

38. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire à la Commission du développement social le Conseil désire différer l'élection de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la

première séance de la cinquante-et-unième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-quatrième session en 2016.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. **Le Président** rappelle qu'il reste six sièges à pourvoir dans la Commission du développement social, trois par le Groupe des États d'Asie pour un mandat venant à expiration à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission en 2015, deux par le Groupe des États d'Europe orientale – un pour un mandat venant à expiration à la clôture de la cinquante-et-unième session de la Commission en 2013 et l'autre pour un mandat venant à expiration à la clôture de sa cinquante-troisième session en 2015 – et un par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration à la clôture de sa cinquante-troisième session en 2015. À ce jour, il n'a pas été proposé de candidature pour ces sièges.

Commission de la condition de la femme (E/2011/9 et E/2011/9/Corr.1)

41. **Le Président** invite le Conseil à élire 10 membres à la Commission de la condition de la femme pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-septième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa soixantième session en 2016.

42. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Niger a reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que la Chine et l'Indonésie ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que la Fédération de Russie a reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que le Brésil, Cuba et la République dominicaine ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et que les États-Unis d'Amérique et la Finlande ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

43. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de chaque groupe régional étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir pour chaque groupe, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

44. *Il en est ainsi décidé.*

45. *Le Brésil, la Chine, Cuba, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, l'Indonésie, le Niger et la République dominicaine sont*

élus membres de la Commission de la condition de la femme.

46. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence de tout autre candidat à élire à la Commission de la condition de la femme, le Conseil désire différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Afrique pour un mandat prenant effet à la première séance de la cinquante-septième session de la Commission en 2012 et venant à expiration à la clôture de sa soixantième session en 2016.

47. *Il en est ainsi décidé.*

Commission des stupéfiants (E/2011/9 et E/2011/9/Corr.1)

48. **Le Président** invite le Conseil à élire 33 membres à la Commission des stupéfiants pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

49. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Algérie, le Cameroun, le Congo, la Namibie, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Afghanistan, la Chine, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Pakistan, la République de Corée, la Thaïlande et le Turkménistan ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que la Hongrie et l'Ukraine ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale et que la Pologne en est candidat sans aval, que le Guatemala, le Pérou, le Mexique, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Suriname et l'Uruguay ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, Israël, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

50. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de tous les groupes régionaux étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

51. *Il en est ainsi décidé.*

52. *L'Afghanistan, l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, le Cameroun, la Chine, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Guatemala, la Hongrie, l'Iran (République islamique d'), Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Namibie, le Pakistan, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, la République de Corée, la République démocratique du Congo, la République-*

Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Suriname, la Thaïlande, le Turkménistan, la Turquie, l'Ukraine et l'Uruguay sont élus membres de la Commission des stupéfiants.

53. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire à la Commission des stupéfiants, le Conseil désire différer l'élection de deux membres du Groupe des États d'Afrique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

54. *Il en est ainsi décidé.*

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2011/9 et E/2011/9/Corr.1)

55. **Le Président** invite le Conseil à élire 20 membres à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

56. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Afrique du Sud, le Kenya, Maurice, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la Tunisie ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que la Chine, les Émirats arabes unis, le Japon et la Thaïlande ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que la Croatie et la Fédération de Russie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que la Colombie, Cuba et l'Uruguay ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

57. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de chaque groupe régional étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir par chaque groupe, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

58. *Il en est ainsi décidé.*

59. *L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Chine, la Colombie, la Croatie, Cuba, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, l'Italie, le Japon, le Kenya, Maurice, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Thaïlande, la Tunisie et l'Uruguay sont élus membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.*

60. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil

désire différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Afrique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2012.

61. *Il en est ainsi décidé.*

Commission du développement durable (E/2011/9)

62. **Le Président** invite le Conseil à élire 16 membres à la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans prenant effet à la première séance de la vingtième session de la Commission en 2013 et venant à expiration à la clôture de sa vingt-deuxième session en 2015.

63. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Kenya, le Liberia, l'Ouganda et le Soudan ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que la Chine, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que la Bulgarie et la Hongrie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que l'Argentine, Cuba et Haïti ont reçu celui du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'Australie, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

64. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats de chaque groupe régional étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

65. *Il en est ainsi décidé.*

66. *L'Argentine, l'Australie, la Bulgarie, la Chine, Cuba, les États-Unis d'Amérique, Haïti, la Hongrie, l'Iran (République islamique d'), l'Irlande, le Kenya, le Liberia, l'Ouganda, le Pakistan, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et le Soudan sont élus membres de la Commission du développement durable.*

67. **Le Président** rappelle qu'il reste, dans la Commission du développement durable, un siège à pourvoir par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la vingt-et-unième session en 2014. Il n'a pas, à ce jour, été proposé de candidature pour ce siège.

Comité du programme et de la coordination (E/2011/9/Add.1)

68. **Le Président** invite le Conseil à proposer la candidature de 20 membres du Comité du programme et de la coordination à élire par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

69. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Cameroun et le Zimbabwe ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Iran (République islamique d'), la Malaisie et le Pakistan ont reçu celui du Groupe des pays d'Asie, que le Belarus, la Bulgarie et la République de Moldova ont reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale et que l'Argentine, le Brésil, Cuba et l'Uruguay ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

70. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

71. *Il en est ainsi décidé.*

72. *L'Argentine, le Belarus, le Brésil, la Bulgarie, le Cameroun, Cuba, la Malaisie, le Pakistan, la République islamique d'Iran, la République de Moldova, l'Uruguay et le Zimbabwe sont élus membres du Comité du programme et de la coordination.*

73. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à élire au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012, le Comité désire différer la nomination de deux membres du Groupe des États d'Afrique, d'un membre du Groupe des États d'Asie et de cinq membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

74. *Il en est ainsi décidé.*

75. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a donné son aval à la France pour le siège qu'il restait à pourvoir dans le Comité du programme et de la coordination pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2012. Il croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation la France au Comité du programme et de la coordination.

76. *Il en est ainsi décidé.*

77. *La France est élue membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat qui prend effet à la date de l'élection et qui vient à expiration le 31 janvier 2012.*

78. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Asie pour un mandat qui vient à expiration le 31 décembre 2013 et de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats qui viennent à expiration le 31 décembre 2011.

79. *Il en est ainsi décidé.*

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2011/9/Add.2)

80. **Le Président** invite le Conseil à élire 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

81. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Botswana, le Nigeria et le Swaziland ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que le Kirghizstan est candidat sans aval du Groupe des États d'Asie, que la Fédération de Russie a reçu l'aval du Groupe des États d'Europe orientale et que l'Argentine est candidat sans aval du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

82. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

83. *Il en est ainsi décidé.*

84. *L'Argentine, le Botswana, la Fédération de Russie, le Kirghizstan, le Nigeria et le Swaziland sont élus membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.*

85. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats aux sièges du Groupe de travail qu'il reste à pourvoir, le Conseil désire différer

l'élection pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2012, de deux membres du Groupe des États d'Afrique, de deux membres du Groupe des États d'Asie, de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de neuf membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

86. *Il en est ainsi décidé.*

87. **Le Président** rappelle qu'il reste quatre sièges à pourvoir par des membres du Groupe des États d'Asie pour des mandats venant à expiration le 31 décembre 2012, quatre à pourvoir par des membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes – trois pour des mandats venant à expiration le 31 janvier 2011 et un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2012 – et quatre à pourvoir pour des membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour des mandats venant à expiration le 31 décembre 2011. Il demande aux groupes régionaux concernés de proposer le plus tôt possible des candidatures pour ces sièges.

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2011/9/Add.3)

88. **Le Président** invite le Conseil à élire 11 membres au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

89. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la Gambie et le Kenya ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Inde et la République de Corée ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que l'Albanie a reçu celui du Groupe des États d'Europe orientale, que Cuba et Haïti ont reçu celui du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'Espagne et les États-Unis d'Amérique ont reçu celui du Groupe des pays d'Europe occidentale et autres États.

90. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Europe orientale, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire les élire par acclamation.

91. *Il en est ainsi décidé.*

92. *L'Albanie, Cuba, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Gambie, Haïti, l'Inde, le Japon, le Kenya, la Norvège et la République de Corée sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

93. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Danemark, la France, l'Italie et la Nouvelle Zélande ont résigné leur siège avec effet le 1^{er} janvier 2012. Le Canada et le Portugal ont été agréés pour achever les mandats de la France et du Danemark, qui viennent à expiration le 31 décembre 2012. L'Autriche et la Finlande ont été agréées pour achever ceux de la Nouvelle Zélande et de l'Italie, qui viennent à expiration le 31 décembre 2013.

94. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation l'Autriche, le Canada, la Finlande et le Portugal au Conseil d'administration de l'UNICEF pour achever les mandats de la Nouvelle Zélande, de la France, de l'Italie et du Danemark.

95. *Il en est ainsi décidé.*

96. *L'Autriche, le Canada, la Finlande et le Portugal sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

Comité directeur du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/RES/65/192)

97. **Le Président** rappelle que, par la résolution 65/192 du 21 décembre 2010, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter le nombre des membres du Comité directeur du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le faisant passer de 79 à 85 États, et prié le Conseil d'élire les nouveaux membres.

98. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la Bulgarie, le Cameroun, le Congo, la Croatie, le Togo et le Turkménistan sont candidats.

99. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation au Comité directeur la Bulgarie, le Cameroun, le Congo, la Croatie, le Togo et le Turkménistan.

100. *Il en est ainsi décidé.*

101. *La Bulgarie, le Cameroun, le Congo, la Croatie, le Togo et le Turkménistan sont élus par acclamation membres du Comité directeur.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2011/9/Add.4).

102. **Le Président** invite le Conseil à élire 11 membres au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

103. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Liberia et le Maroc ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Indonésie et la République de Corée sont candidats sans aval du Groupe des États d'Asie, que la Fédération de Russie a reçu l'aval du Groupe des États d'Europe orientale, que le Brésil et le Nicaragua ont reçu celui du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et que le Danemark, la Grèce, Israël et la Suède ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

104. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Europe orientale, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire les élire par acclamation.

105. *Il en est ainsi décidé.*

106. *Le Brésil, le Danemark, la Fédération de Russie, la Grèce, l'Indonésie, Israël, le Liberia, le Maroc, le Nicaragua, la République de Corée et la Suède sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.*

107. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Irlande, les Pays-Bas et la Finlande ont résigné leur siège dans le Conseil d'administration avec effet le 1^{er} janvier 2012. L'Australie et la Suisse ont été agréées pour achever les mandats respectifs de l'Irlande et des Pays-Bas, qui viennent à expiration le 31 décembre 2012. La Norvège a été agréée pour achever le mandat de la Finlande, qui vient à expiration le 31 décembre 2013.

108. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation au Conseil d'administration l'Australie, la Suisse et la Norvège pour achever les

mandats respectifs de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Finlande.

109. *Il en est ainsi décidé.*

110. *L'Australie, la Norvège et la Suisse sont élus par acclamation membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2011/9/Add.8)

111. **Le Président** invite le Conseil à élire cinq membres au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

112. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que le Congo a reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Iran (République islamique d') a reçu celui du Groupe des États d'Asie et que le Brésil a reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

113. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, le Conseil désire les élire par acclamation.

114. *Il en est ainsi décidé.*

115. *Le Brésil, le Congo et l'Iran (République islamique d') sont élus membres du Conseil d'administration du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

116. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à l'élection au Conseil de coordination du Programme le Conseil désire différer l'élection de deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

117. *Il en est ainsi décidé.*

118. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les Pays-Bas et Monaco ont résigné leur siège avec effet le 1er janvier 2012. Le Portugal et l'Allemagne ont été agréés pour achever leurs mandats respectifs, qui viennent à expiration le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

119. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire le Portugal et l'Allemagne pour achever les mandats respectifs des Pays-Bas et de Monaco.

120. *Il en est ainsi décidé.*

121. *L'Allemagne et le Portugal sont élus membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/2011/9/Add.9)

122. **Le Président** invite le Conseil à élire 19 membres du Conseil d'administration des Nations Unies pour les établissements humains pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

123. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Congo, le Lesotho et la République-Unie de Tanzanie ont reçu l'aval du Groupe des États d'Afrique, que l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Inde, la Jordanie et la Thaïlande ont reçu celui du Groupe des États d'Asie, que le Brésil, Haïti et le Mexique ont reçu celui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'Allemagne a reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

124. **Le Président** croit comprendre que, le nombre de candidats des groupes régionaux étant égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir pour chaque groupe, le Conseil désire élire par acclamation les candidats proposés.

125. *Il en est ainsi décidé.*

126. *L'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Brésil, le Burkina Faso, le Congo, Haïti, l'Inde, la Jordanie, le Lesotho, le Mexique, la République-Unie de Tanzanie et la Thaïlande sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).*

127. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) le Conseil désire différer l'élection de deux membres du Groupe des États d'Europe orientale et de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

128. *Il en est ainsi décidé.*

129. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision concernant le siège qui n'a pas été pourvu lors de précédentes élections au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

130. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la Suède a reçu l'aval du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

131. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation la Suède au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014.

132. *Il en est ainsi décidé.*

133. *La Suède est élue membre du Conseil d'administration des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).*

134. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire différer l'élection, par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à quatre sièges du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les Établissements humains (ONU-Habitat) qui n'ont pas encore été pourvus, deux venant à expiration le 31 décembre 2011 et deux le 31 décembre 2012.

135. *Il en est ainsi décidé.*

Commission de la science et de la technique au service du développement

136. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision concernant les sièges qui n'ont pas été pourvus lors de précédentes élections à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

137. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Arabie saoudite a reçu l'aval du Groupe des États d'Asie et que Malte et la Turquie ont reçu celui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

138. **Le Président** croit comprendre que le Conseil désire élire par acclamation à la Commission de la science et de la technique au service du développement l'Arabie saoudite, Malte et la Turquie pour un mandat

prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014.

139. *Il en est ainsi décidé.*

140. *L'Arabie saoudite, Malte et la Turquie sont élues membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement.*

141. **Le Président** croit comprendre qu'en l'absence d'autres candidats à la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil désire différer l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2014.

142. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h. 35.